



ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU DIPLOME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

La ministre des sports,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D 212-35 et suivants,

Vu le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 27/04/2007 portant création de la mention Développement de projets, territoires et réseaux du DEJEPS, spécialité Animation socio-éducative ou culturelle ;

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 23/01/2020,

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Le diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Animation socio-éducative ou culturelle, mention Développement de projets, territoires et réseaux est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom	Date et lieu de naissance
DELMP200002	Madame ALLAFORT-DUVERGER Anouchka	06/08/1990 VÉNISSIEUX
DELMP200003	Madame BARBIER Cécile	07/06/1982 LONGJUMEAU
DELMP200004	Monsieur BECHEREAU Victor	14/08/1995 CARCASSONNE
DELMP200005	Madame BORY Anaïs	11/12/1986 SAINT-PRIEST-EN-JAREZ
DELMP200006	Monsieur CABILLIC Vincent	15/07/1984 ADDIS ABEBA
DELMP200007	Monsieur COLENSON Patrice	10/12/1974 MONTÉLIMAR
DELMP200008	Monsieur DEVILLIERE Raphaël	26/07/1992 CHÂTEAURoux
DELMP200009	Madame FABRE Valérie	13/11/1968 SORGUES
DELMP200010	Madame GREZ Magali	20/07/1974 TOURS
DELMP200011	Monsieur JEAN-FRANCOIS Patrick	01/03/1993 BÉZIERS
DELMP200012	Madame LUCAS Virginie	14/01/1991 ORLÉANS
DELMP200013	Madame VANNIER Isabelle	14/06/1969 SAINT-MARTIN-D'HÈRES
DELMP200014	Madame VATIN Tiffany	06/06/1984 MELUN
DELMP200015	Madame VOISEMBERT Stéphanie	27/09/1979 NICE

Article 2.- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Occitanie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 23/01/2020
Le directeur régional de la jeunesse,
des sports et de la cohésion sociale

Pascal ETIENNE

ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU DIPLOME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

La ministre des sports,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D 212-35 et suivants,

Vu le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 14/02/2008 portant création de la mention Animation sociale du DEJEPS, spécialité Animation socio-éducative ou culturelle ;

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 23/01/2020,

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Le diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Animation socio-éducative ou culturelle, mention Animation sociale est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom			Date et lieu de naissance	
DELMP200016	Madame	NARDINI	Rosanne	26/01/1967	CASTRES

Article 2.- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Occitanie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 23/01/2020

Le directeur régional de la jeunesse,
des sports et de la cohésion sociale

Pascal ETIENNE